

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue le lundi 23 mars 2026, à 20 h, à l'hôtel de ville de Plessisville, au 1700, rue Saint-Calixte, Plessisville.

Sont présents : Membres du conseil :
 Jonathan Dubois Valérie Desrochers
 Rémi Brassard Catherine Côté
 Joanie Bédard Christine Gingras

Sont également
présentes : Madame Justine Fecteau, directrice générale
 Maître Geneviève Ferland Lamontagne, greffière

Formant quorum avec et sous la présidence du maire, monsieur Marc Morin.

**RÉSOLUTION
N° 081-03-26**

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par madame Catherine Côté

Et résolu

D'OUVRIER la séance, de remettre le point « Demande d'autorisation à la CPTAQ - Passage de la conduite sanitaire » à la séance du 7 avril afin d'avoir des discussions avec l'UPA et d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 082-03-26**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2026 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Proposé par madame Christine Gingras

Et résolu

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2026, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 083-03-26**

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Proposé par madame Valérie Desrochers

Et résolu

D'ADOPTER le rapport de la directrice générale daté du 18 mars 2026 et de ratifier les décisions prises, incluant les contrôles budgétaires, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 084-03-26**

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Proposé par monsieur Rémi Brassard

Et résolu

DE FAIRE DÉPÔT du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 février 2026 et du rapport d'activités du trésorier, comme prévu à la section IX du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), pour l'exercice financier 2025.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**RÉSOLUTION
N° 085-03-26**

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2025 - PLANS DE MISE EN OEUVRE, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ 2025-2035

ATTENDU QUE selon l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, toute autorité locale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues par un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre à l'autorité régionale, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la direction générale a complété ce rapport pour l'année 2025 et l'a soumis au conseil municipal pour approbation;

Proposé par madame Joanie Bédard

Et résolu

D'ACCEPTER le rapport annuel d'activités 2025 présenté par la direction générale et de le soumettre à M. Sébastien Demers, chef prévention du SSIRÉ.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 086-03-26**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME OASIS

ATTENDU l'appel à projets du Programme OASIS du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville désire présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans le cadre de ce programme;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du cadre normatif du programme et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

Proposé par madame Valérie Desrochers

Et résolu

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme OASIS afin d'obtenir une subvention pour la Ville de Plessisville.

QUE la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière, à payer sa part des coûts admissibles.

QUE la directrice de la vie citoyenne et chargée de projets à la direction générale ou son remplaçant soit autorisé à déposer la demande d'aide financière et à signer tout document qui en découle, telle la convention d'aide financière, pour et au nom de la Ville de Plessisville.

Adoptée à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT DURABLE

**RÉSOLUTION
N° 087-03-26**

PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE - FAUBOURG ALPHONSE-JAM

ATTENDU le plan présenté pour un nouveau quartier résidentiel et commercial dans les zones à dominance résidentielle 14 et commercial 3, lesquelles sont assujetties au *Règlement 598-16 sur les plans d'aménagement d'ensemble* applicable à l'ancien territoire de la Paroisse de Plessisville;

ATTENDU QUE le conseil considère que le plan soumis est conforme aux objectifs et aux critères dudit règlement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'évaluation de la demande lors des réunions tenues les 18 février et 18 mars 2026 et fait une recommandation au conseil;

Proposé par madame Catherine Côté

Et résolu

D'APPROUVER le plan d'aménagement d'ensemble version n° 10 présenté pour le nouveau quartier résidentiel et commercial dans les zones à dominance résidentielle 14 et commercial 3, lesquelles sont assujetties au *Règlement 598-16 sur les plans d'aménagement d'ensemble* applicable à l'ancien territoire de la Paroisse de Plessisville, tel qu'illustré sur le plan de la firme Enclume daté de mars 2026.

D'AUTORISER le service de l'urbanisme à délivrer les permis de construction et de lotissement afférents une fois les modifications du règlement de concordance adoptées.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 088-03-26**

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - 1699, SAINT-CALIXTE

Madame Catherine Côté, conseillère, déclare :

« Je vais me retirer de ce point ».

Elle se met en retrait, mais reste dans la salle pour la durée de ce point.

ATTENDU l'approbation d'une demande de permis pour l'installation d'un réfrigérateur communautaire ainsi qu'une structure pour le protéger des intempéries face au bâtiment situé au 1699, rue Saint-Calixte (résolution 020-01-25);

ATTENDU QUE ces installations sont situées sur l'emprise du chemin public appartenant à la Ville;

ATTENDU QUE la période d'installation a pris fin le 30 octobre 2025;

ATTENDU QUE l'approbation du conseil est requise pour renouveler l'autorisation;

Proposé par madame Christine Gingras

Et résolu

D'AUTORISER l'installation d'un réfrigérateur communautaire ainsi qu'une structure en bois recouverte d'un parement en clin de vinyle de couleur Sequoia et d'une toiture de tôle de couleur gris régent pour le protéger des intempéries, sur le lot 5 295 561 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska.

Les dimensions de la structure ne doivent pas dépasser :

- 2,07 m de hauteur;
- 1,21 m de largeur;
- 0,61 m de profondeur.

La Ville se réserve également le droit d'exiger que la structure et le réfrigérateur soient retirés à tout moment. La demande devra être faite par avis écrit et les propriétaires bénéficieront d'un délai de 7 jours afin de se conformer à l'avis.

Qu'advenant toute modification à la structure recouvrant le réfrigérateur, la présente autorisation prendra fin de plein droit et une nouvelle demande devra être déposée.

Il est de plus résolu qu'en cas de non-respect des critères ci-haut mentionnés, la Ville mettra fin à cette autorisation.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 089-03-26**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR
L'IMPLANTATION D'UN JARDIN SUR LE LOT 6 579 923**

Proposé par madame Joanie Bédard

Et résolu

D'AUTORISER la directrice du développement durable à signer pour et au nom de la Ville de Plessisville l'entente d'occupation du domaine public avec 9251-5832 Québec inc. (garderie « Les petits M »). L'entente sera valide dès sa signature jusqu'au 31 décembre 2026. Elle vise à permettre l'implantation d'un jardin, le tout selon les conditions prévues à ladite entente.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 090-03-26**

DEMANDE DE DÉMOLITION - 512, 11E RANG

ATTENDU la demande de démolition déposée le 5 février 2026, pour l'immeuble sis au 512, 11^e Rang;

ATTENDU QUE la procédure de présentation et d'évaluation prévue aux articles 9, 10 et 11 du *Règlement 013-24 Relatif à la démolition d'immeubles* a été réalisée;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande de démolition;

Proposé par monsieur Rémi Brassard

Et résolu

DE MANDATER madame Véronique Tétrault, coordonnatrice aux permis et certificats, pour procéder à la publication d'un avis public sur le babillard et le site Internet de la Ville, relativement à la demande de démolition de l'immeuble situé au 512, 11^e Rang et à son affichage de manière facilement visible pour les passants sur l'immeuble, conformément aux prescriptions de l'article 15 du *Règlement 013-24 Relatif à la démolition d'immeubles*.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 091-03-26**

**OCTROI DE CONTRAT - RÉFECTION D'UNE PORTION DE LA ROUTE KELLY ET DU RANG
DU GOLF**

La greffière fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 24 février 2026 à 11 h, pour la réfection d'une portion de la route Kelly et du rang du Golf;

ATTENDU la recommandation de madame Chantale Genest, ingénieure de la MRC de L'Érable en date du 26 février 2026;

ATTENDU QUE des 16 soumissions reçues, celle de Groupe FJH Construction inc. s'avère la plus avantageuse et conforme;

Proposé par monsieur Jonathan Dubois

Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour la réfection d'une portion de la route Kelly et du rang du Golf à Groupe FJH Construction inc. pour 1 561 897,30 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue.

D'AFFECTER la subvention à recevoir dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Redressement-Sécurisation à cette dépense et d'imputer la différence au Règlement 021-25 Décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour des travaux d'infrastructures.

Il est de plus résolu d'autoriser madame Vicky Labranche, directrice du développement durable, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 092-03-26**

OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX D'ABATTAGE ET D'ÉLAGAGE 2026

Proposé par monsieur Rémi Brassard

Et résolu

DE RETENIR la soumission d'Élagage Beaudoin inc. pour l'abattage et l'élagage des arbres 2026, pour 28 475 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue.

Il est de plus résolu d'autoriser madame Vicky Labranche, directrice du développement durable, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 093-03-26**

**OCTROI DE CONTRAT - ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE SUR CHEMINS DE GRAVIER
2026 ET 2027**

Proposé par madame Valérie Desrochers

Et résolu

DE RETENIR la soumission de Enviro Solutions Canada Inc. pour l'épandage d'abat-poussière sur chemin de gravier 2026 et 2027, pour 37 683 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue.

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Robert Provencher, directeur des travaux publics, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 094-03-26**

OCTROI DE CONTRAT - REMPLACEMENT DE 3 VANNES MURALES POUR PUIITS DE POMPAGE D'EAU BRUTE NDL

Proposé par madame Christine Gingras

Et résolu

DE RETENIR la soumission de Allen Entrepreneur Général inc. pour le remplacement de trois (3) vannes murales pour puits de pompage d'eau brute à Notre-Dame-de-Lourdes, pour 47 480 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue.

Les travaux seront financés à même l'excédent de fonctionnement non affecté « Nouvelle Ville ».

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Martin Lacroix, chef de service à l'hygiène du milieu, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 095-03-26**

RÉCEPTION DÉFINITIVE ET LIBÉRATION DE LA RETENUE - RÉFECTION ST-CALIXTE SEG.47 ET 51

ATTENDU la recommandation de monsieur François Beaubien, ingénieur à la MRC de l'Érable, en date du 11 février 2026, visant la réception définitive des travaux de réfection de la rue Saint-Calixte (entre l'avenue Forand et la route 116 et entre Painchaud et Forand), segments 47 et 51, exécutés par E.M.P. inc.;

Proposé par madame Joanie Bédard

Et résolu

DE PROCÉDER à la réception définitive des travaux de réfection de la rue Saint-Calixte (entre l'avenue Forand et la route 116 et entre Painchaud et Forand), segments 47 et 51, exécutés par E.M.P. inc., en date du 1^{er} décembre 2025, comme mentionné dans la recommandation de monsieur François Beaubien, ingénieur à la MRC de l'Érable, en date du 11 février 2026.

Il est de plus résolu d'autoriser la trésorière à procéder au paiement de 74 081,64 \$, excluant les taxes applicables, représentant le résiduel des travaux et la retenue contractuelle de 5 %.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION
N° 096-03-26**

RÉCEPTION DÉFINITIVE - TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU RÉSERVOIR 64

ATTENDU la recommandation de monsieur Steve Fortier-Evers, architecte de la firme DG3A inc., en date du 5 janvier 2026, visant la réception définitive des travaux de réfection de la toiture du réservoir 64 exécutés par Construction Alain Morin inc.;

Proposé par monsieur Jonathan Dubois

Et résolu

DE PROCÉDER à la réception définitive des travaux de réfection de la toiture du réservoir 64 effectués par Construction Alain Morin inc., en date du 18 décembre 2025, comme mentionné dans la recommandation de monsieur Steve Fortier-Evers, architecte de la firme DG3A inc., en date du 5 janvier 2026.

Il est de plus résolu d'autoriser la trésorière à procéder au paiement de 58 527,39 \$, excluant les taxes applicables, représentant la retenue contractuelle de 5 %.

Adoptée à l'unanimité

VIE CITOYENNE

RÉSOLUTION N° 097-03-26

SUBVENTION AU DÉFI RSEQ M-15 D1 - PIONNIERS LA SAMARE

Proposé par madame Catherine Côté

Et résolu

DE VERSER une subvention de 920,91 \$ au club de hockey Les Pionniers de la polyvalente la Samare, représentant les profits générés au bar de la passerelle lors du défi RSEQ M-15 D1 qui a eu lieu du 19 au 22 février 2026 à l'amphithéâtre Léo-Paul-Boutin.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 098-03-26

POLITIQUE INTERNE - DISTRIBUTION ET VENTE D'OBJETS PROMOTIONNELS

Proposé par madame Valérie Desrochers

Et résolu

D'ADOPTER la *Politique de régie interne n° 9 visant à encadrer la distribution et la vente d'objets promotionnels*, laquelle demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

GREFFE

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF À LA LIMITE DE VITESSE

AVIS DE MOTION est donné par madame Christine Gingras, conseillère, qu'elle présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement relatif à la vitesse. Elle fait également dépôt de ce projet de règlement, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Ce règlement vise à :

- Abaisser les limites de vitesse dans le but d'assurer une meilleure sécurité sur l'ensemble du territoire de la municipalité comme suit :
 - Zones de 80 km/h : Réduction de la limite à 70 km/h;
 - Zones de 50 km/h : Réduction de la limite à 40 km/h;
 - Zones de 30 km/h : Maintien de la limite actuelle.

- Abroger le *Règlement 1718 décrétant la limite de vitesse maximale permise dans les zones scolaires.*

AVIS DE MOTION - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Rémi Brassard, conseiller, qu'il présentera ou fera présenter, à une séance subséquente, un règlement relatif à l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus du conseil de la Ville de Plessisville.

Ce règlement vise à :

- Assurer l'adhésion explicite des membres du conseil aux principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique;
- Adopter les règles de déontologie;
- Déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles;
- Abroger le *Règlement 006-24 Relatif à l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus du conseil provisoire de la Ville de Plessisville.*

Conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), monsieur Brassard présente le projet de règlement Relatif à l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Plessisville.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 004-26

La greffière mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement du projet de règlement 004-26 Relatif à la réfection des terrains de tennis de l'école Notre-Dame et prévoyant un emprunt de 440 000 \$;

Proposé par monsieur Jonathan Dubois

Et résolu

D'ADOPTER le *Règlement 004-26 Relatif à la réfection des terrains de tennis de l'école Notre-Dame et prévoyant un emprunt de 440 000 \$.*

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sur proposition du président, la séance est levée à 20 h 27.

GREFFIÈRE

PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE